



Vous souhaitez installer ou modifier une installation d'assainissement non collectif ? C'est un investissement. Pour que la collecte, le traitement et le rejet de vos eaux usées soit efficace, le choix de votre filière, sa mise en œuvre et son entretien sont primordiaux.

Avant de choisir un dispositif, n'hésitez pas à comparer les différentes solutions en fonction de la place disponible, des contraintes de votre terrain (emprise au sol, pente, type de sol, ...), des coûts d'installation et des coûts d'entretien.

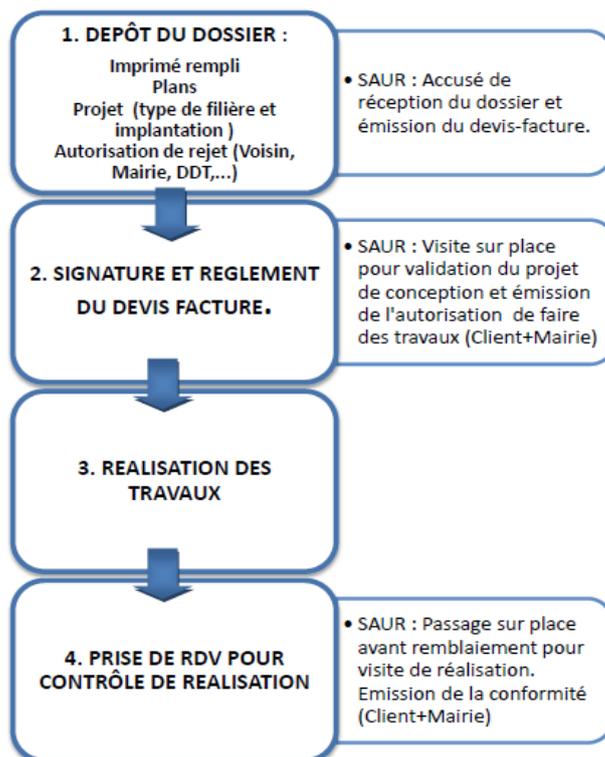
Il existe différents types de filière :

- traitement par le sol en place ou sol reconstitué
- traitement par les plantes (Phyto-épuration)
- traitement par filière compacte
- traitement par microstation (interdit pour les résidences secondaires)

Vous allez rencontrer des fabricants, des bureaux d'études, des installateurs. Pour bien les choisir, consultez plusieurs entreprises et demandez des devis détaillés, demandez des références, vérifiez leurs assurances (responsabilité civile et décennale).

En tant que délégataire du Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre (SPANC), le service ANC de la société SAUR est à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner. Lui seul peut réaliser les contrôles réglementaires. Vous devez obligatoirement le contacter **avant tout projet de travaux** (contrôle de conception) et **avant le remblaiement** de votre installation (contrôle de bonne exécution).

### Comment faire votre demande auprès du SPANC ?



Les tarifs fixés par la collectivité au titre du contrôle de l'assainissement non collectif sont les suivants :

Contrôle de conception	125,86€	Tarifs TTC en vigueur au 01/01/2022. Ces montants sont réactualisés chaque année.
Contrôle de réalisation	114,42€	
Nouveau contrôle de réalisation	64,08€	

Vous pouvez également télécharger le « Guide usagers » réalisé par le ministère du développement durable : [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)

### NOUS CONTACTER

Service Assainissement Non collectif  
2, Rue Louis Malbète 36130 DEOLS

Tél. : 02 54 34 23 89 - email : [anc.indre@saur.com](mailto:anc.indre@saur.com)

### PLUS D'INFORMATIONS

[www.syndicat-mixte-gestion-assainissement-autonome-indre-saur.fr/](http://www.syndicat-mixte-gestion-assainissement-autonome-indre-saur.fr/)